

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents :** 6

**Votants:** 6

**Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Robert VIELFAURE, Eliane TARALLO, Jacques ANATOLE, Michel GAROT, Christelle AYMES, Barbara LALAUZE

**Représentés:**

**Excuses:** Guy IMBERT, Mélanie FANGIER, Guénolé DINON, Florence BARBUT

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Barbara LALAUZE

**DELIBERATIONS VOTEES**

Objet: Vote de crédits supplémentaires - rocher - 2022 39

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4510.00	
6411	Personnel titulaire	705.00	
6413	Personnel non titulaire	120.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	3685.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Objet: délibération demande subvention Etat réhabilitation locaux techniques - 2022 40

M.le Maire fait part aux membres présents de l'estimation du coût de la réhabilitation des 2 anciens locaux techniques en espace de vente.

Dans le cadre du programme alimentaire territorial CCBA/CDC Val de Ligne, afin de promouvoir la vente de produits locaux et d'assurer la pérennité des agriculteurs de notre territoire, il est envisagé de réhabiliter les 2 anciens locaux techniques rendus inutiles depuis la construction d'un nouveau garage avec atelier en espace de vente directe producteur/consommateur.

L'estimation des dépenses est de 29 657, 25 € HT

Objet: délibération délégués PNR - 2022 41

Suite à la délibération du 11 juillet 2022 désignant de nouveaux délégués au Parc Naturel Régional des Monts d'ARDECHE suite à la démission du précédent, il est nécessaire de prendre une délibération rectificative car il ne peut y avoir qu'un seul délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en concertation avec les candidats,

\* Désigne Mme Christelle AYMES en tant que délégué Titulaire et M.Guénolé DINON en tant que délégué Suppléant.

Objet: Délibération portant création d'un emploi permanent de Rédacteur Principal de 1ère classe - 2022 42

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, soit 17H 50/35 H, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Objet: autorisation engagement et mandatement anticipés des dépenses d'investissement - 2022 43

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 187 601, 30 €  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 46 900, 35 €, soit 25%

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes**

- **Bâtiments**
    - Réhabilitation locaux techniques : 10 000, 00 € (Art :2131)
  - **Voirie**
    - Dégâts d'orages octobre 2022 22 000, 00 € (Art : 2151)
    - Construction/renforcement voirie 5 000, 00 € (Art : 2151)
  - **Installation et agencements**
    - Aménagement terrains devant cimetière : 5 000, 00 € (Art :2135)
    -
- TOTAL = 42 000, 00 € (inférieur au plafond autorisé de 46 900, 35 €)**

La séance est levée après quelques communications et questions diverses